

CONSULTING

Dossier d'Autorisation  
Environnementale Unique –  
Installation d'élevage de volaille  
Saint-Esprit 97 270

—  
PJ n°1 – Plan de situation au 1 :25000

**Numéro du projet : 22MAG079**

**Intitulé du projet : Dossier d'autorisation environnementale unique du projet –Installation d'élevage de volaille-Saint-Espirit (97270)**

**Intitulé du document : PJ 3 - Justification de la maîtrise foncière du terrains**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur</b> NOM / Prénom	<b>Vérificateur</b> NOM / Prénom	<b>Date d'envoi</b> JJ/MM/AA	<b>COMMENTAIRES</b> Documents de référence / Description des modifications essentielles
<b>1</b>	BUSSIERES Anaëlle	FAVRE Laure	26/01/2024	Version initiale



# Sommaire

1.....P.J. n°1 – Plan de situation au 1 :25000 .....	2
<b>1.1 Plan de situation.....</b>	<b>2</b>

## 1. P.J. N°1 – PLAN DE SITUATION AU 1 :25000

Pour les installations visées par la procédure de l'Autorisation environnementale, le paragraphe 2 de l'article R.181-13 du Code de l'environnement précise que le dossier de demande d'autorisation doit comporter Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet.

### 1.1 Plan de situation

Un plan des abords du site du projet à l'échelle 1/25 000e est présenté en page suivante.

# PJ1 - Plan de localisation au 1:25 000

